également M. Mullez qui a chanté d'une voix bien timbrée *le Royaume des oiseaux*. M. Louis Felix, comique, a obtenu un vif succès par ses chansonnettes, et entre autres *le Troubadour* ; il a été chaleureusement applaudi.

Mlle Bersou qui tenait le piano, s'est acquittée de cette tache avec son talent habituel.

A l'issue du concert, a eu lieu un bal des plus animés.

Concert par la « Fanfare Delattre ». — Tout à fait réussie, la soirée intime, offerte jeudi soir, par la *Fanfare Delattre*, à ses membres honoraires. La vaillante société a brillamment enlevé un allégro militaire et une fantaisie; les applaudissements n'ont pas fait défaut. Des félicitations sont dues à MM. Watteeuw, Goffin, Nauwelaers, Deneu, Marsy qui, par leur talent, ont contribué au succès de la fête.

M. Delporte, qui accompagnait au piano, s'en est tiré tout à son honneur.

CHRONIQUE COLOMBOPHILE

Dimanche 21 décembre, a eu lieu la 3e exposition partielle des pigeons-voyageurs, au siège de la société le *Pigeon Roubaisien*, établie chez M. Deregnaucourt, rue d'Inkermann, 176.

Les sujets exposés appartenaient aux pigeonniers de MM. Mulle, Désiré Delannoy et Pierre Lecomble. On a surtout remarqué une superbe série d'écailles, ainsi que le n° 36, pigeon roux de race auverroise, et le n° 40, femelle meunière du pigeonnier de M. Mulle.

Nous devons aussi citer une très belle série de pigeons bleus, de race gantoise, du pigeonnier de M. Delannoy et un très beau pigeon bleu plume à patte, ainsi qu'une très belle série de marines diverses du pigeonnier de M. Pierre Lecomble dont la renommée n'est plus à faire : beaucoup de ces sujets ont été primés et ont fait l'admiration des nombreux visiteurs.

Dimanche 28 courant, 4e exposition, de 9 heures à 5 heures du soir. Les exposants seront les suivants : Joseph Dancoine, Jules Renard, Georges Loof.

— Dimanche prochain 28 décembre, 4e exposition de pigeons voyageurs, chez M. Denis Desfontaines.

Les deux exposants sont : César Lecoq et Pierre Delcroix. Disons tout d'abord, que nous avons remarqué dimanche dernier, une collection de beaux sujets; les roux appartenant à M. Arthur Leman ont été fort appréciés ainsi que quelques noirs écailles à M. Ch. Debucquois.

En somme une journée de bonne distraction pour les amateurs colombophiles.

— Dimanche a eu lieu, au siège de la société colombophile *Union et Progrès*, la 2e exposition partielle. Rarement exposition a obtenu autant de succès.

Le succès que M. Henri Salembier a obtenu pour sa collection, a surpassé les prévisions de beaucoup d'amateurs, aussi bien pour la beauté de ses pigeons que pour ceux primés dans de nombreux concours. Nous devons une mention spéciale à M. Corselis pour sa femelle bleue n° 1. Succès complet pour M. Emile Roy pour ses diverses races.

Dimanche 28 décembre, 3e exposition partielle chez Ramsdam, rue d'Alma, 244. M. Florentin Hazebrouck exposera une riche collection de son pigeonnier ; MM. Désiré Ebloi et Henri Ramsdam exposeront également.

COUR D'APPEL DE DOUAI

Audience du vendredi 26 décembre

La responsabilité des courtiers

Aujourd'hui ont commencé les débats des procès intentés par la banque Joire aux courtiers-jurés de Tourcoing, MM. Grau, Beulque et Roussel, à propos des certificats estimatifs de la valeur des laines, délivrés par eux et annexés à de faux warrants, par M. De Haes, l'ex-directeur des Magasins-Généraux.

Me de Beaulieu a seul, jusqu'à présent plaidé. Les affaires continuent demain. Nous en rendrons compte ensuite.

CORRESPONDANCE

Les articles publiés dans cette partie du journal n'engagent ni l'opinion ni la responsabilité de la rédaction.

On nous prie d'insérer la lettre suivante :

« Aux membres de la Société de consommation,
» rue des Filatures.

» Ayant lu la nouvelle convocation adressée aux sociétaires de la Consommation et publiée dans le *Journal de Roubaix* de lundi, je prends la liberté de vous écrire ces quelques lignes pour vous mettre en garde et vous faire connaître ce qui se passe.

» Ayant assisté aux premières réunions, comme tout sociétaire soucieux de l'avenir de la Société, et ami du progrès, j'ai été très étonné de n'entendre donner aucune explication sur le moyen d'avoir le pain meilleur et à meilleur marché.

» Au lieu d'explications franches et loyales entre sociétaires, ce n'était qu'un long tissu de calomnies et de mensonges débités contre certains administrateurs qui n'ont pas la bonne fortune de leur plaire, — et cela sans aucune preuve, — et qui ont été vertement relevés par les administrateurs présents à la première réunion.

» Calomnier, cela est si facile ; mais faire mieux cela n'est pas le même.

» Ces réunions sont organisées par un groupe de sociétaires mécontents l'on ne sait pas pourquoi, puisqu'ils se sont mis à l'œuvre aussitôt la nomination des nouveaux administrateurs, au mois de janvier.

» Ils se sont montrés aigris par suite du rejet de leurs propositions à l'assemblée de juillet; ils sont dirigés, dans leur joli travail, par un administrateur dissident nommé en janvier dernier, ami et rentier comme l'ancien président, et qui, n'ayant pu le remplacer pour diriger la Société seul et tenir la caisse, s'est mis en grève comme lui, afin d'empêcher ses collègues de faire leur devoir; ceux-ci ne sont souvent, par ce fait, pas en nombre pour délibérer (depuis six mois, le dit administrateur n'assiste plus aux réunions), ainsi que par un membre de la commission de contrôle, cabaretier, rue de l'Ommelet, qui ne prend plus de pain depuis plus de deux mois et qui fait partie de la Coopérative des rentreurs, pour laquelle il cherche à gagner des sociétaires au détriment de notre Société.

» Voilà ce que ces messieurs veulent. En dehors d'eux, il n'y a plus d'honnêtes gens capables de diriger la société (surtout sans être payés).

» Nous espérons que les sociétaires mettront ces messieurs à même de donner des explications sur leur conduite, et nous les prions d'assister en masse à la réunion générale du mois de janvier prochain, afin de les mettre hors d'état de nuire à la Société.

» Plusieurs propositions dans ce sens seront envoyées à l'administration pour être discutées.

» Pour un groupe de sociétaires,

» Un membre de la commission de contrôle.»

Nouvelles Militaires

Le contingent militaire de 1891. — Un récent décret du président de la République fixe au 26 janvier 1891 l'examen des tableaux de recensement de la classe de 1890 et le tirage au sort des jeunes gens portés sur ces tableaux.

Immédiatement après le tirage au sort effectué dans chaque canton, le sous préfet devra envoyer au préfet une expédition authentique de la liste de tirage; le préfet transmettra au ministre de la guerre les documents relatifs à son département au plus tard le 21 février.

Un décret déterminera ultérieurement l'époque des autres opérations qui commenceront sans doute au mois de mars.

Il paraît que, malgré les recommandations données l'an dernier, un grand nombre de jeunes gens ont négligé de produire, dans les délais fixés par la loi, les pièces constatant leurs droits à la dispense.

Le ministre de la guerre invite les sous-préfets, après qu'ils auront arrêté les tableaux de recensement de toutes les communes, et avant de commencer l'opération du tirage au sort, à rappeler aux inscrits sur les tableaux de recensement que la loi leur impose l'obligation de faire valoir, par pièces officielles, devant le conseil de révision, les titres qu'ils se proposent d'invoquer pour obtenir une dispense, sous peine de ne pouvoir y recourir postérieurement et d'en perdre le bénéfice.

Le conseil supérieur de la guerre a arrêté la liste des généraux de division proposés pour le commandement d'un corps d'armée.

Parmi les divisionnaires présentés au classement du conseil supérieur figuraient les généraux de Hay-Durand, Gillon, Boussenard, d'Aubiguy, Pesme, Fibre, Hervé, Voisin, Vosseur, O'Neill, Peauceller.

La première vacance est réservée au général Mathelin, commandant la 2e division à Arras, maintenu déjà l'année dernière pour le commandement d'un corps d'armée, et qui aura, le mois prochain, soit la place du général Japy, soit celle du général Bréart.

Nécrologie. — On annonce la mort du général comte de Brauer, commandeur de la Légion d'honneur, décédé à Lunéville, à l'âge de 82 ans. Au cadre de réserve depuis 1871, le général de Brauer commandait à la bataille de Reischoffen, l'une des deux brigades de cuirassiers de glorieuse mémoire.

Originaire d'Alsace, le général de Brauer appartient à une famille essentiellement militaire, non seulement ses frères, mais ses cinq fils ont été ou sont au service. L'aîné est chef d'escadron de cuirassiers, un est mort en Tunisie, un autre au Tonkin.

— Dimanche soir, à 5 heures, au cercle militaire, de Paris, le Général de division Osmond, grand croix de la Légion d'Honneur jouait au whist lorsqu'il s'est affaissé.

M. Morand, médecin-principal en retraite, lui a prodigué des soins, mais quelques minutes après, le général avait rendu le dernier soupir. Le général âgé de 73 ans, avait été chef d'état-major du maréchal Bazaine au Mexique et commandant en chef du corps d'armée d'Algérie.

Armée active. — *Nominations et promotions.* — Par décision présidentielle en date du 22 septembre : ont été promus au grade de général de division : MM. les généraux de brigade Prudhomme et Lafouge.

Au grade de général de division : les colonels Lacoste de l'Isle, Bonnet-Viomois, Chedeville, Gripois, Joly. M. le contrôleur général de 2e classe Frioul est nommé contrôleur de 1re classe dans le corps du contrôle de l'administration de l'armée.

Intendance militaire : MM. Joba et Baratier sont nommés intendants militaires de 1re classe.

Corps de santé : M. Marty, pharmacien principal de 1re classe, directeur de la pharmacie centrale de Paris est nommé au grade de pharmacien inspecteur dans le cadre du corps des pharmaciens.

Le Ministre de la guerre vient d'écrire à tous les préfets que les concours pour l'admission à l'Ecole spéciale militaire de Saint-Cyr s'ouvriraient le 11 juin.

Les corps d'armée à trois divisions. — L'état-major étudie un projet de réorganisation de nos corps d'armée. Aux termes de ce projet, trois ou quatre corps d'armée seraient constitués à trois divisions dès le temps de paix.

On sait que cette organisation avait été déjà prévue pour le temps de guerre et qu'elle avait été abandonnée. On voit que cet abandon n'était que momentané d'ailleurs l'organisation du corps d'armée à trois divisions présente, en cas de mobilisation d'incontestables avantages. Les légers inconvénients qu'elle entraîne pour la division du territoire en corps d'armée et pour la formation des états-majors ne doivent donc pas être pris en sérieuse considération.

La classe 1890. — Le ministre de la guerre vient de décider que le tirage au sort de la classe 1890 commencera le 30 janvier. A ce propos nous devons rappeler que la loi impose à tous les inscrits l'obligation d'établir, par pièces authentiques, devant le Conseil de révision les titres à la dispence qu'ils se proposent de faire valoir. Les intéressés ne doivent pas oublier que s'ils n'ont pas justifié de leurs droits devant le Conseil de révision ils ne pourront les faire valoir plus tard utilement.)

L'artillerie dans l'Est. — Le transfert prochain de Douai à Verdun de trois batteries montées du 15e régiment d'artillerie, est nécessité par l'augmentation sensible que l'artillerie de campagne accuse depuis le 1er octobre dans les diverses garnisons de l'Alsace-Lorraine.

Le 15e corps allemand, en Alsace, dispose de 25 batteries dont 3 détachées, en permanence, au 14e corps. Le 16e corps en Lorraine en a seulement 17, mais sa proportion d'artillerie s'augmentera l'an prochain. A ces effectifs de l'artillerie de campagne organisée dans les départements annexés, il convient d'ajouter 17 autres batteries qui sont à proximité sur le territoire des 8e et 14e corps allemands et du 2e bavarois.

Médaille d'honneur. — Par décision présidentielle : M. Vitasse, gardien de bureau faisant fonctions d'huissier à la section technique du génie. Le sieur Vitasse est un serviteur tout à fait émérite et d'un dévouement à toute épreuve, 43 ans de services.

NORD

Douai. — Les funérailles du général Wartelle ont été célébrées avec toute la pompe religieuse et militaire.

De forts détachements d'artilleurs à pied et d'infanterie formaient la haie. Des batteries montées fermaient la marche avec leurs canons. La musique de l'Ecole d'artillerie jouait des airs funèbres.

Le cercueil, enveloppé dans un drapeau tricolore, était déposé sur une prolonge d'artillerie pavoisée à ses coins, de nombreux drapeaux et traînée par six chevaux noirs.

Il fut descendu de cette prolonge au seuil de l'église Saint-Pierre. Huit maréchaux-des-logis d'artillerie le portèrent à l'intérieur.

Les coins du poêle étaient tenus par quatre généraux. Le cheval du défunt était couvert de crêpe; il suivait le corps de son maître.

A la gare, après un discours du général qui succède à l'ancien commandant de l'artillerie du 1er corps, toutes les troupes ont défilé devant le cercueil de ce dernier transporté à Arras.

Cette cérémonie funèbre a vivement émotionné la population douaisienne. On n'entendait que des paroles élogieuses pour le général qui, par sa bienveillance, s'était acquis d'unanimes sympathies, tant dans les classes civiles que dans les rangs de l'armée.

Il était le fils de feu M. Wartelle-de Retz, ancien député à l'Assemblée nationale de 1870 et à l'Assemblée législative de 1849.

Brûlée vive. — La femme Cadet, d'Herly, a été trouvée brûlée vive chez elle, au milieu d'un commencement d'incendie qui s'était déclaré dans sa chambre. Le feu est attribué à un chandelier que la femme Cadet a dû renverser sur les draps du lit. La malheureuse était âgée de 70 ans ; elle se livrait à la boisson.

Dunkerque. — Le nommé François Arengo, dit Lambin, âgé de 31 ans né à Nice et Paul Durand, âgé de 27 ans, né à Béziers, se disant représentants d'une maison de commerce de Londres, s'étaient adressés à diverses maisons de Tourcoing, Paris, Lille, etc. pour se faire adresser des marchandises.

Malheureusement pour les complices, M. D..., de Tourcoing, eut quelques soupçons et avisa la police de ce fait. Après comparution devant M. le procureur de la République, *ils ont été écroués* à la maison d'arrêt de Dunkerque. Leurs malles qui ont été saisies contiennent divers objets de valeur, dont ils devront indiquer la provenance.

Vêtements pour hommes tout faits et sur mesure
Voir Maison A. FÉVRIER et Cie, 16-18, rue Neuve. LILLE
COUPE ET FAÇON GARANTIES
49968—2423

PAS-DE-CALAIS

Une réunion socialiste dans le Pas-de-Calais. — Une réunion à laquelle assistaient 2,000 mineurs, a eu lieu hier soir à la salle Marteau, à Liévin.

M. Basly a fait une conférence sur les syndicats professionnels et a passé en revue les lois ouvrières votées par le Parlement.

M. Basly a terminé en faisant appel au republicanisme des ouvriers.

Un magnifique bouquet a été offert à l'orateur.

Sur la proposition de M. Lamendin, l'assistance a adopté un ordre du jour invitant la Chambre à voter la réglementation du travail.

BELGIQUE

Mouscron. — Une erreur s'est glissée dans le résultat de l'adjudication publié hier; la farine a été adjugée à M. Lerouge, à 27,50 les 100 kilogs, et non à 25,50.

Menin. — Hier, à l'occasion de la Noël, la société de fanfares « L'Echo de la Lys » offrait à ses membres et à leurs familles, une soirée musicale des plus intéressantes, à laquelle le petit cercle « la Mandolinata » composé de dix artistes tourquennois, prêtait son bienveillant concours.

Après l'exécution, d'une très jolie ouverture par la Fanfare, le « Mandolinistes ont successivement exécuté la valse *ciro*, la gavotte Bachelieu, la polka *Sempre en ballo* et la grande valse *la Gondola*.

On peut le dire sans exagération, cette belle et charmante musique, à la fois si originale et si expressive, a littéralement émerveillé l'auditoire.

Aussi n'a-t-on pas épargné à la jeune et artistique phalange les applaudissements et les rappels.

Une mention spéciale est due au sympathique directeur de la Société qui joue du bugle avec autant de fini et de précision que de la mandoline.

La soirée s'est terminée par une comédie très bien tournée interprétée par la Société « Jever en Tendracht » et a été clôturée, à la grande satisfaction des mères et des bébés, par une tombola enfantine.

Bruxelles. — Jeudi matin a eu lieu une réunion du congrès progressiste, sous la présidence de M. Paul Janson, député de Bruxelles.

Après plusieurs discours dans lesquels les orateurs se sont prononcés en faveur du suffrage universel combiné avec la représentation proportionnelle des intérêts, le congrès a voté à l'unanimité l'inscription du suffrage universel dans le programme de la Fédération progressiste.

Il a été décidé, en outre, que les partisans du « savoir lire et écrire » continueront quand même à faire partie de la Fédération.

Bruxelles. — Une vaste affaire d'escroquerie vient d'être découverte. Un ex-avocat, à la tête d'une bande d'escrocs, est parvenu à soutirer des sommes importantes de gens trop confiants.

La bande avait pour spécialité la négociation des traites que souscrivaient des jeunes « viveurs »; elle pratiquait aussi sur une vaste échelle l'escrocuerie aux marchandises. C'est ainsi qu'un fabricant de tapis du Hainaut s'est vu filouter pour environ 30,000 francs de marchandises. Cet industriel a fait plainte sur plainte au parquet et aucune poursuite n'a été entamée. Pourquoi ?...

Un autre industriel des Flandres avait livré aux filous pour environ vingt mille francs de toiles. Ces toiles se trouvaient entre les mains de l'ex-avocat dont nous parlons plus haut. Celui-ci écoulerait cette marchandise par petites quantités et à vil prix. Le vendeur sait que cet ex-disciple de Cujas détient sa marchandise. Mais il ne peut rien contre lui, elle a été vendue et expédiée à Bruxelles, au nom d'une tierce personne et celle-ci l'a cédée à l'avocat.

Des plaintes ont été faites également, mais les poursuites sont nulles.

Dans la catégorie des escroqueries « à la retraite », il y a des quantités de plaintes — plus de cent et cinquante, dit-on — qui sont restées sans effet, grâce à l'influence de certains personnages libéraux.

Et ces actes absolument délictueux, durent depuis des années. Et depuis des années, une influence occulte paralysait les efforts des plaignants.

Le congrès progressiste de Bruxelles. — Dans sa séance d'hier, le congrès progressiste s'est occupé de l'organisation du parti progressiste comme parti distinct.

DEMANDEZ PARTOUT LE
SAVON DES MILLE PARFUMS
Préparé par FERRAILLE Aîné
Croix, près Roubaix.
Savon exquis réunissant toutes les qualités qui constituent le meilleur des savons. 46000—2333$_3$

ETAT-CIVIL — *ROUBAIX.* — *Déclarations de naissances du 25 décembre.* — Louis Rys, rue du Fontenoy, cour Moreau, 44. — Berthe Carrette, rue de la Vigne, cour Delattre, 10. — Théophile Debauw, rue des Longues-Haies, 176. — *Du 26.* — Suzanne Jonville, boulevard de Paris, 55. — François Léon, ruelle du Ballon. — Noël Lestienne, rue Saint-Joseph, 18. — Valentine Rogé, rue Jacquart, 17. — Paul Gadeyne, rue du Grand-Chemin, 66. — Germaine Dervaux, rue de Mouveaux, cour Frère, 1. — Marie Debasse, rue d'Isly. — Maurice Wattridont, rue des Fossés, 56. — Laure Selosse, rue du Collège, 153. — Oscar Leveugle, rue Blanchemaille, 166. — Rachel Decraene, rue de Lille, 172. — Albert Boutry, rue de Lannoy, 270. — Julia Devilleneuve, rue de l'Epeule, 113. — Nally Vandervichte, Hôtel-Dieu. — Noël Devlieghere, Hôtel-Dieu. — Irma Callenaere, Hôtel-Dieu. — Jules Derbaudringhien, Hôtel-Dieu. — Victor Mercier, rue de la Barbe d'Or. — Joseph Sivoet, rue Rossini. — *Déclaration de décès du 25 décembre.* — Rose Bocourt, 3 ans, rue Sébastopol, cour Delinse, 8. — Marguerite Coolsoet 2 ans, rue Malesherbes, cour Bourgois, 2. — Emile Honorez 21 ans, rue Sébastopol, 59. — Maurice Dubois, 1 mois, rue de Lannoy, cour Boyaval, 35. — Hermance Ostyn, 22 ans, rue Saint-Jean, 179. — Amélie Leman, 1 mois, rue Lehorde, maison Dufermont. — Pierre Hermans, 2 ans, rue Brandeloire, cour Piat-Agache, 26. — *Du 26.* — François Corbeille, 71 ans, rue Jacquart. — Hélène Kind, 4 ans, rue de Leuze, 1. — Rys, Présenté sans vie, rue Lacordaire, 60. — Albert Speybrouck, 1 mois, rue de la Vigne prolongée. — Leonie Debeir, 1 mois, rue Saint-Amand, 15. — François Doys, 1 an, rue de Jemmapes, 7. — Delfosse, présenté sans vie, rue de Lannoy. — Blanche Grouillon, 8 mois, rue de la Vigne. — Etienne Desmettre, 9 mois, rue Cugnot, 8 et 6. — Louise Bouten, 28 jours, rue Pierre-de-Roubaix, 62. — Carlos Picavet, 48 ans, rue Blanchemaille, 118. — Charles Dussart, 46 ans, rue Archimède. — Marie Vannieuwenhuyse, 69 ans, rue Blanchemaille, 3. — Mathilde Decoster, 43 ans, Hôtel-Dieu.

TOURCOING. — *Déclarations de naissances du 25 au 26 décembre.* — Hélène Lepers, au Blanc-Seau. — Irma Desbouvries, rue Vandevenne. — Henri Despret, rue Houchard. — Noël Debeuvele, rue du Choquet. — Emile Debrie, rue du Jambon. — Marie Delebarre, rue du Tilleul. — Ernest Cauchetier, au Cinquet. — Angèle Monot, boulevard Gambetta. — Blanche Dewever, rue des Orphelines. — *Mariage.* — Victor Perin, 24 ans, employé des douanes, et Berthe Desrousseaux, 22 ans, sans profession. — *Déclarations de décès du 25 au 26 décembre.* — Henri Pollet, 81 ans 9 mois, sans profession, rue de la Croix-Rouge. — Esther Deboschère, 5 ans 9 mois, rue du Clinquet. — Marie Duquesne, 1 an 6 mois, rue de l'Esplanade. — Marceau Vandemberghe, 3 ans, rue Saint-Louis. — Louis Desrumeaux, 71 ans 4 mois, marchand de tissus, rue des Poutrains. — Emile Meynert, 6 ans, rue de la Cité. — Jean-Baptiste Hennion, 82 ans 9 mois, sans profession, rue de Lille. Agathan Hus, 68 ans 11 mois, entrepreneur, rue des Nonnes. — Marie Flipo, 75 ans 9 mois, sans profession, rue de l'Alma. — Pierre Dobbelaere, 53 ans 6 mois, tisserand mentier de Roncq. — Jeanne Maegth, 5 ans, rue de la Latte. — Sidonie Devolver, 1 mois 6 jours, au Blanc-Seau. — Rosalie Vasmoorleghem, 64 ans 4 mois, sans profession, rue de Dunkerque.

HALLUIN. — *Déclarations de naissances du 13 au 19 décembre.* — Ernest Vandemeulebrouck, au Mont. — Rosine Hus, rue d'Alger. — Silvie Depuydt, au Mont. — André Vanthomme, place Saint-Martin. — Albertine Samyn, rue de Linselles. — Marie Vandale, rue Lille. — Marie Depoy, rue de la Paix. — Elodie Guillemyn, rue St-Pierre. Angèle Varasse, rue de la Procession. — Julia Vandecastele, au Bourg. — Marguerite Ramaen, rue du Moulin. — Henri Parmelan, rue de Linselles. — Paul Hertler, cour Forchez. — *Déclarations de décès du 13 au 19 décembre.* — Frédéric Coopman, 5 mois, rue Traversière. — Henri Mulleman, 1 an, rue Saint-Sylvestre. — Marguerite Cana, 5 mois, rue Turbigo. — Emma Gadeyne, rue du Forage. — Charles Dhooghe, 9 ans, rue de la Procession. — Marie Crombrugge, 58 ans, rue de la Douane. — Paul Varasse, 5 ans, rue d'Alger. — Sophie Fieu, 75 ans, rue de Lille. — Joséphine Bonduel, 81 ans, moulin Dupont. — Arthur Vandeveghe, place Saint-Martin. — Lucie Parmentier, 2 ans, place Saint-Martin. — Albert Pollet, 7 mois, rue Saint-Sylvestre. Léonie Vandeweghe, 2 ans, rue Basse. — Hélène Declercq, 4 ans, rue Saint-Sylvestre. — Gustave Vandaele, 1 an, au Gravier. — Jean-Baptiste Vandenberghe, 8 mois, rue du Château. — Emile Vanverchele, 6 mois, au Nouveau-Monde. — Caroline Cocquyt, 77 ans, rue Jacquart. — Julien Lannoo, 2 ans, rue des Champs. — Marthe Bonaert, 1 an, à la Pannerie. — Antoine Combe, 31 ans, rue des Ecoles. — Louis Pollet, 16 mois, rue Saint-Sylvestre — Gustave Dassonville, 41 ans, rue de Lille. — Rosalie Demuyteire, 72 ans, au Colbras. — Henri Castelein, 10 mois, rue Philippe de Girard. — Charles Vanhonacker, 51 ans, rue des Ecoles. Henri Decottignies, 20 mois, rue de Lille. — Henri Manelle, 6 mois, rue de Linselles. — Marie Vindwoghel, 60 ans, à la Pannerie. — Albertine Declercq, 1 an, rue Jemmappes. — Jean Terryn, 73 ans, cité Notre-Dame.

RECKEM. — *Déclarations de naissances du 22 novembre au 18 décembre.* Emile Crunaire, hameau le Dronckaert. — Marie Lefebvre, au Risquons-Tout. — Jérôme Ledoux, Place. — Achille Ghyberliack, au Risquons-Tout — Léopold Deruyck, au Paradis. — Céline Rys, au Caster. — *Mariages.* Jean-Baptiste Van Maes, 33 ans, fabricant, à Reulers, et Elise Montignies, 28 ans, sans profession, à Reckem. Gustave Capelle, tisserand, 27 ans, à Tourcoing, et Ursule Vandenbogaerde, 33 ans, lessiveuse, à Reckem. — Désiré Vliegh, 28 ans, ouvrier de fabrique, à Menucron, et Sidonie Delnaite, 24 ans, ouvrière de fabrique, à Reckem. — *Publications de mariage.* Camille Demets, journalier, à Reckem, et Marie Vanniouwenhuyze, tisserande, à Reckem. *Déclarations de décès du 29 novembre au 18 décembre.* — Sophie Doutreuligne, 72 ans, sans profession, hameau le Paradis. — Marie Wicart, ménagère, 36 ans, Risquons-Tout.

WATTRELOS. — *Déclarations de naissances du 18 au 25 décembre.* — Hector Courcelle, au Gauquier. — Marie Dathuit, au Crétinier. — Emma Dumortier, au Petit-Paris. — Irma Vandevelde, à la Ballerie. — Louis Béghin, rue de la Mairie. — Hélène Duquenne, au Petit-Paris. — Ernest Delcroix, à la Houzarde. — Jules Desmedt, au Crétinier. — Hélène Renard, au Bas-Chemin. Jules Leveugle, rue Royale. — Emile Hespel, à la Vieille-Place. — Julien Wycart, à la Place. — Odile Salmon, au Paradis. — Jules Libbrecht, à la Vieille-Place. — Aurélie Leveugle, à Saint-Liévin. — Jules Delbarre, à Saint-Liévin. — Antoinette Quique, à Saint-Liévin. — Agathon Duplanque, au Touquet. — Cécile Vercauteren, au Plouys. — *Publication de mariage du 21 décembre.* Gustave Hochin, 21 ans, dessinateur, et Hélène Geurmonprez, 20 ans, piquière. — *Déclarations de décès du 18 au 25 décembre.* — Ferdinand Rose, 19 mois, rue Traversière. — Emile Prut, 1 an, au Laboureur. — Zoé Delattre, 6 ans, Hôpital. — Suzanne Phalempin, 5 mois, au Touquet. — Marie Devoldre, 3 ans 4 mois, à la Ballerie. — Elise Derardt, 13 mois, au Sapin-Vert. — Palmyre Nys, 8 ans 1 mois, au Sartel. — Clément Cattelain, 19 jours, au Bas-Chemin. — Pierre Dewever, 26 ans 2 mois, teinturier, Hôpital. — Zélie Trentesaux, 24 ans 4 mois, servante, au Crétinier. — Auguste Rossel, 2 ans 11 mois, au Touquet. — Emma Helbois, 1 an 11 mois, Saint-Liévin.

CONVOIS FUNÈBRES & OBITS

Les amis et connaissances de la famille HONOREZ-BONTE qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Emile-Jules-Joseph HONOREZ, décédé à Roubaix, le 25 décembre 1890, dans sa 22e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Salut Solennels, qui auront lieu le dimanche 28 courant, à 3 heures 1/2, en l'église Saint-Martin, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue Sébastopol, 49.

Les amis et connaissances de la famille PICAVET-FLORIN qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Carlos-Henri PICAVET, ancien entrepreneur, décédé à Roubaix, le 26 décembre 1890, à l'âge de 48 ans et 2 mois, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la Messe de Convoi, qui sera célébrée le dimanche 28 courant, à 8 heures, aux Vigiles, qui seront chantées le même jour, à 4 heures, et aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le lundi 29 dudit mois, à 9 heures 1/2, en l'église Notre-Dame, à Roubaix. L'assemblée à la maison mortuaire, rue Blanchemaille, 112.

Les amis et connaissances de la famille POIGNON-RUET qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Jean-Baptiste-Aulaire POIGNON, veuf de Dame Elisabeth-Justine RUET, décédé à Roubaix, le 26 décembre 1890, dans sa 72e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le lundi 29 courant, à 9 heures, en l'église Saint-Martin, à Roubaix. Les Vigiles seront chantées le même jour, à 4 heures. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de la Concorde, 30.

Les amis et connaissances de la famille STEVENS-VANNIEUWENHUYSE qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Dame Marie VANNIEUWENHUYSE, veuve de M. Joseph STEVENS, pieusement décédée à Roubaix le 26 décembre 1890, dans sa 70e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le lundi 29 courant à 8 heures 1/2, en l'église Notre-Dame, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue Blanchemaille, 3.

Un Obit solennel anniversaire sera célébré en l'église du Sacré-Cœur, à Roubaix, le lundi 29 décembre 1890, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Alfred-Etienne RECULLET, époux de Dame Léonie DUHAMEL, décédé à Roubaix, le 30 décembre 1889, dans sa 41e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel du mois sera célébré en l'église d'Hem, le lundi 22 décembre 1890, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Dame Eléonore BATTEUR, épouse de M. Pierre-Joseph LECOCQ, décédée à Hem, le 26 novembre 1889, dans sa 78e année, administrée des Sacrements de notre mère la Ste-Eglise. — Les personnes qui, par oubli n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel anniversaire sera célébré en l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix, le lundi 29 décembre 1890, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Louis THIERRY, décédé à Roubaix, le 2 janvier 1890, dans sa 56e année, administré des Sacrements de notre mère la Ste-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

SITUATION METEOROLOGIQUE. — Roubaix, 27 déc. — Hauteur barométrique, 768. Température :
A 7 heures du matin.. 4 degrés audessous de zéro.
A 1 » du soir.. 2 degrés audessous de zéro.
A 5 » » 2 degrés audessous de zéro.

LES PREMIÈRES A PARIS

THÉATRE-LIBRE : la *Fille Elisa*, pièce en 3 actes, en prose, par M. Jean Ajalbert.

Après le premier acte de la *Fille Elisa*, j'ai quitté le Théâtre-Libre, jugeant inutile d'assister plus longtemps à la représentation d'une pièce que je me sens incapable de raconter aux lecteurs de ce journal.

Cette adaptation d'un livre médiocre ne mérite pas que je me donne un torticolis de cerveau et une courbature intellectuelle en cherchant des mots à peu près décents pour faire comprendre des situations à la fois inintelligibles et répugnantes.

Mettons que la *Fille Elisa* constitue une sensation d'art inédit, et que la vue de cette prostituée épileptique se retaillant, à coups de couteau, dans un cimetière, aux caresses d'un pioupiou qu'elle adore, ne sont pas un spectacle banal. Mais comme ces inutiles inconvenances n'ont aucune chance d'être étalées sur un théâtre ordinaire, devant le vrai public, elles rentrent dans la catégorie des livres et des dessins que certains monomanes aiment à collectionner, loin des regards de la police, et pour lesquels on ne sollicite pas le jugement de la critique.

L'HISTOIRE AU JOUR LE JOUR

26 DÉCEMBRE 1745

L'ACTE DE TURIN

Il fut l'occasion d'une des plus célèbres parmi les nombreuses perfidies des Rois de Piémont. Nous soutenions alors la guerre en Flandre, en Allemagne en Italie avec l'alliance de la Prusse et de l'Espagne contre l'Autriche, l'Angleterre et le Piémont. Victorieux à Bassignano, près Marengo (*voir* 27 septembre), nous assiégions Alexandrie avec les Espagnols, et le roi Charles Emmanuel ne se sentant plus en sûreté dans Turin, autorisa son ministre à y signer le 26 décembre, avec un envoyé français secret, un acte par lequel il s'engageait à se retourner contre ses propres alliés moyennant que la Lombardie lui serait assurée et qu'on lui fournirait des subsides égaux à ceux qu'il en recevait.

Cet acte, signé en dehors des formes diplomatiques, et ignoré même de nos généraux, ne pouvait être régularisé et publié qu'après que Louis XV l'aurait fait accepter par l'Espagne, son alliée, dont l'armée occupait déjà le Milanais que par traité antérieur il s'était engagé à lui donner. Impossible jusque-là d'arrêter la marche des Espagnols en Lombardie, de notifier une suspension d'armes et de lever le siège d'Alexandrie qui était aux abois, or l'Espagne refusait, force était de négocier avec elle pour l'amener à consentir, et pendant les négociations il fallait se borner à donner secrètement au maréchal de Maillebois l'ordre de s'abstenir en fait de tout acte d'agression jusqu'à la déclaration d'armistice ou la conclusion définitive du traité.

Cela suffisait à écarter de Charles-Emmanuel le danger immédiat sous le coup duquel il avait conclu l'acte de Turin, mais c'était bien dangereux, car en l'absence d'armistice formel, la cessation des hostilités de sa part n'avait d'autre garantie que sa douteuse loyauté, et un évènement imprévu de tous la mettait à une dangereuse épreuve; le jour même où était signé l'acte de Turin, Frédéric II abandonnait pour la seconde fois la France en pleine guerre, avait fait subitement sa paix séparée à Dresde avec Marie-Thérèse, qui, libre désormais de ce côté, se trouvait en mesure de renforcer son armée d'Italie de toutes les forces qu'elle avait été jusque-là obligée de lui opposer, et la question se posait pour Charles-Emmanuel de savoir qui il avait le plus d'intérêt à trahir, de ses anciens alliés qui accouraient à son secours, ou des Français auxquels l'acte de Turin le liait, et qui, se reposant sur sa foi, s'abstenaient de toute hostilité en attendant que le traité pût être régularisé et l'armistice publié.

Profitant des résistances de l'Espagne et de la demande, fort maladroite d'ailleurs, de quelques modifications dans la rédaction définitive du traité, le Roi de Piémont traîna les choses en longueur tout en fixant le 1er mars pour dernier délai, gardant ainsi en main les deux cartes à la fois, préparant son armée, et attendant les circonstances pour décider lequel de ses deux alliés il trahirait. Au 1er mars, les Autrichiens avaient eu le temps d'arriver, et quand, le 3 mars, un envoyé français lui apporta l'armistice tout signé, il répondit qu'il était trop tard, et lança le 5 son armée vers Alexandr